

Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 26 mai 2016

POINT 3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL. — Concernant les articles 18 et 20, la proposition faite de supprimer les mentions comme quoi seuls deux orateurs peuvent prendre la parole au motif qu'il y a actuellement quatre groupes au conseil municipal peut apparaître comme une ouverture. Mais, selon la rédaction actuellement proposée, cela accroît en fait le pouvoir discrétionnaire du maire ce qui me gêne un peu, même si dans les faits cela ne m'inquiète pas vraiment.

Concernant la proposition d'amendement faite par M. Morot-Sir sur la possibilité pour un membre du conseil d'inscrire une question à l'ordre du jour et que je soutiens, je souligne le fait que c'est quelque chose de très différent que la possibilité actuelle de poser une question diverse. En effet, celle-ci est simplement une question posée au maire et elle ne permet ni débat ni résolution.

Par ailleurs, j'aimerais savoir ce qui a motivé la proposition de doubler l'espace d'expression réservé aux groupes dans *Soisy Magazine* et comment, concrètement, s'organise la possibilité pour les groupes minoritaires de s'exprimer sur le site Internet de la Ville.